



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



INSCRIPTION 2025-2026

Nouvel arrivant en 1^{er} générale / technologique et professionnelles

Nouvel arrivant en Terminale générale/technologique et professionnelle

ATTENTION : Tout élève majeur doit procéder à son inscription avec son code Educonnect

A l'attention des responsables légaux,

Les inscriptions au lycée pour les nouveaux arrivants se dérouleront le **Lundi 30 juin 2025 de 8h à 15h en présentiel** au lycée Boisjoly Potier à la suite de la notification d'affectation. Toutefois, vous devrez vous connecter à votre espace parent « Educonnect » afin de valider la fiche de renseignement. Une procédure détaillée est mise à votre disposition.

Afin de préparer au mieux cette démarche, nous vous invitons à suivre les étapes suivantes :

- Vérifier et valider la fiche de renseignement de votre enfant
- Procéder à l'inscription en cliquant sur l'onglet « inscription 2025-2026 »
- Télécharger et imprimer les documents nécessaires à l'inscription sur le site du lycée rubrique « inscription ».
- Préparer les pièces justificatives demandées.
- Rencontrer la vie scolaire selon le planning ci-dessous pour finaliser l'inscription

Aucune photocopie ne pourra être réalisée sur place. Merci de vous organiser en conséquence.

Nouvel arrivant	Date	Horaire
Arrivant en 1 ^{er} G T / professionnel	Lundi 30 Juin 2025	8h – 10h
Arrivant en Terminale G T / professionnel	Lundi 30 Juin 2025	13h - 15h
Autre	Lundi 30 Juin 2025	10h – 12h

A RAPPORTER LE JOUR DE L'INSCRIPTION (en plus des documents joints)

- 2 Photos d'identité
- Les chartes du carnet de liaison
- Copie du livret de famille
- Justificatif d'adresse de – de 3 mois
- Bulletins de seconde
- Exeat (radiation)
- Photocopie des pages de vaccination

Attention : RIB à déposer au bureau des bourses uniquement en cas de 1^{er} demande d'automatisation des droits à la bourse

Les informations relatives aux transports scolaires, tarifs de la demi-pension, internat, CROUSS, liste des fournitures et effets scolaires seront disponibles sur le site internet du lycée, rubrique « inscription ».

Toutes les données personnelles collectées seront stockées et utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



EVACUATION CYCLONIQUE 2025 / 2026

En cas de déclenchement de l'alerte orange, en cours de journée, mon enfant

Nom.....Prénom.....classe.....

Adresse.....
.....

Transport scolaire : oui non si oui lequel.....

a-Elève externe et demi-pensionnaire :

- Rentrera à son domicile par ses propres moyens.
- Restera au lycée où il sera pris en charge par la famille.
- Rentrera à son domicile par les transports scolaires.

b-Elève interne

- Se rendra chez son correspondant par ses propres moyens.
- Restera au lycée, où son correspondant ou responsable le prendra en charge, avant 17 heures.
- Rentrera à son domicile par les transports scolaires (en cas de ramassage spécialement mis en place)

Signature correspondant

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus, et m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement, et à le respecter.

Date.....

Signature élève

Signature responsable.



FICHE INFIRMERIE 2025-2026

Classe :

Régime : Interne DP Externe

NOM PRÉNOM.....

Date et lieu de naissance :

Nombre de frères et sœurs Ages :

Nom du dernier établissement scolaire fréquenté :

RESPONSABLE(S) LEGAL (AUX)

	Adresse et numéro de téléphone	Profession
Père		
Mère	(Si elle est différente)	

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de faciliter notre tâche en nous communiquant au moins deux numéros de téléphone.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement, et lien avec la famille :

.....

N° de sécurité sociale du responsable :

Date du dernier rappel antitétanique:..../..../.....(Merci de fournir une photocopie des vaccins)

Nom – adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (précautions particulières à prendre, information pouvant faciliter la scolarisation)

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

Vu et pris connaissance,

Le représentant légal, Date : ____/____/_____ SIGNATURE :

Toutes les données personnelles collectées seront stockées et utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



FICHE DE RENSEIGNEMENT MEDICAUX CONFIDENTIELS

(à rendre sous enveloppe cachetée portant la mention « fiche médicale » avec nom, prénom et classe de l'élève)

Fiche à compléter si votre enfant :

- est atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire (**joindre une ordonnance, la prise du traitement se fait à l'infirmierie**).
- est susceptible de prendre un traitement d'urgence.
- est atteint d'un handicap (moteur, visuel, auditif...) ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.
- présente des difficultés particulières nécessitant des aménagements de la scolarité (exemple : dyslexie)

NOM : PRENOM :

Adresse :

TEL : TEL. MOBILE :

TROUBLES MEDICAUX	TROUBLES DES APPRENTISSAGES
<p>Nature : (asthme, allergie, épilepsie... etc)</p> <p>.....</p> <p>Souhaitez-vous la mise en place d'un protocole de soins dans le cadre scolaire c'est-à-dire Protocole d'Accueil Individualisé ? (Protocole d'urgence ou prise de médicaments)</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Dans le cas d'une simple prise de Ventoline, formulaire à l'infirmierie à remplir par le médecin et joindre une ordonnance.</p> <p>Port de lunettes ?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Bénéficiait-il de ? :</p> <p>- P.P.S. (Dossier MDPH) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- P.A.P. (Aménagements pédagogiques) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Lesquels :</p> <p>- Aménagements aux examens Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Suivi orthophonique :</p> <p>Suivi médico-psychologique :</p>

Pour la mise en place de mesures particulières et pour établir un **projet d'accueil individualisé** – conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période - prenez rendez-vous avec l'infirmière dès que possible.

Ligne directe infirmerie : 02 62 57 90 37 **Portable** : 06 92 03 66 02
A , le ____ / ____ / ____

Vu et pris connaissance,
Le représentant légal,

SIGNATURE :

Toutes les données personnelles collectées seront stockées et utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



RESTAURATION SCOLAIRE

Fiche d'inscription 2025/2026

Régime de demi-pension au forfait

Si vous avez inscrit votre enfant en ligne vous avez donné votre accord à la demi-pension ou à l'externat.

La souscription au forfait est un **engagement annuel** de la famille. Toute période commencée sera donc à régler en totalité.

Toutefois, à la fin de chaque période, le changement de régime est possible sur demande écrite d'un responsable légal adressé au Chef d'établissement pour une mise en œuvre le 1^{er} jour de la période suivante soit:

- avant le 01/12/25 pour un changement pour la 2^{ème} période (du 01/01/26 au 31/03/26)
- avant le 01/03/26 pour un changement pour la 3^{ème} période (du 01/04/26 au 08/07/26)

A titre indicatif, les tarifs appliqués en 2025/2026 sont (sous réserve de la reconduction du dispositif de la REGION du repas à 1€) :

TARIFFS 2025/2026	PÉRIODES		
	Août à décembre 2025	Janvier à mars 2026	Avril à juillet 2026
Demi-pension 4 jours	58	32	43
Internat	436.80	225.60	326.40

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par la Région à compter du 1^{er} janvier 2026.

Afin d'éviter aux familles des élèves boursiers de faire l'avance des frais de demi-pension, son coût sera déduit du montant de la bourse.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler les frais de cantine, vous pourrez faire appel au fonds social moyennant des conditions de ressources ; en prenant contact avec l'assistante sociale du lycée.

Des remises d'ordre peuvent être accordées dans les cas suivants :

- Raison de santé sur justificatif médical remis au service de gestion à partir de 2 semaines consécutives d'absence (hors période de vacances).
- Stages, à condition que le repas ne soit pas pris dans l'établissement
- Fermeture exceptionnelle si le repas n'est pas fourni par l'établissement

La carte de restauration est obligatoire. Elle est remise gratuitement à la rentrée scolaire. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 8€ (tarifs 2025)

.....

A REMPLIR et TELEVERSER SI VOUS AVEZ INSCRIT VOTRE ENFANT EN LIGNE (ou à apporter au service de demi-pension si inscription en présentiel)

NOM et prénom de l'élève : en classe de

NOM et prénom du responsable légal :

- Je souhaite que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année scolaire 2025-2026
 Ne souhaite pas que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année scolaire 2025-2026

Signature :

Toutes les données personnelles collectées seront stockées et utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Boisjoly Pâtier



2025-2026

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

- **Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant en ligne** : Donner l'accord à la demi-pension vaut engagement annuel de la famille. Toute période commencée sera donc à régler en totalité.

Téléchargez la fiche d'inscription à la demi-pension, la remplir et la téléverser en format pdf.

- **Vous inscrivez votre enfant en présentiel** : Télécharger la fiche d'inscription à la restauration scolaire, la compléter et la déposer au service des bourses et de demi-pension

BOURSE

RENTREE 2025

Automatisation de l'étude du droit à bourses

TOUTES LES FAMILLES QUI ONT CONSENTE EN 2024 A L'EXAMEN AUTOMATIQUE DE LEUR DROIT A BOURSES BENEFICIERONT DU REEXAMEN AUTOMATIQUE DE CE DROIT A LA RENTREE 2025.

nouveauté

Les consentements recueillis dès l'entrée en sixième sont conservés jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève dans le second degré (de la sixième à la terminale)

Entre juin et juillet 2025 (voir calendrier des inscriptions)

1-Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant en ligne : Si vous n'avez pas encore donné votre consentement, vous pouvez consentir à l'étude automatique du droit à bourse et vous complétez les renseignements demandés. *C'est tout ! Vous n'aurez plus à transmettre d'avis d'imposition puisque ces informations seront directement collectées.*

Les nouveaux élèves dans l'établissement televerser le RIB en format pdf en ligne .

Les élèves boursiers qui se réinscrivent : Le RIB de l'année dernière est conservé. Si le responsable légal a changé de compte bancaire, ou si vous vous demandez pour la 1ere fois l'automatisation vous ramenez le RIB au service des bourses à la rentrée

2-Vous inscrivez votre enfant en présentiel :

Pour les nouveaux entrants :

Veuillez-vous présenter **au service des bourses** et de demi-pension avec un RIB au nom de la personne qui fait la demande de bourse (le responsable légal financier)

Pour les réinscriptions :

Les élèves boursiers lycéens en 2024-2025, le RIB de l'année dernière est conservé. Ceux qui ont changé de compte bancaire, veuillez déposer le nouveau RIB au service des bourses et de demi-pension

Attention -

-Tous les **parents** doivent avoir une adresse mail

- Les élèves lycéens et boursiers déjà dans l'établissement en 2024-2025 :

RIB à remettre uniquement si vous avez changé de compte bancaire

-Les nouveaux élèves entrant dans l'établissement :

Si vous inscrivez votre enfant en ligne, vous téléchargez votre RIB en format pdf et vous le televersez en ligne.Le RIB doit être au nom de la personne qui fait la demande de bourse (le responsable légal financier)

Si vous inscrivez votre enfant en présentiel, déposer un **RIB au service des bourses** et de demi-pension. Il doit obligatoirement être celui de la personne qui a fait la demande de bourse

Toutes les données personnelles collectées seront stockées et utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).